

Étude de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation

Résumé analytique

RAPPORT FINAL

COWI

Étude de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation

Résumé analytique

RAPPORT FINAL

***EUROPE DIRECT is a service to help you find answers
to your questions about the European Union***

Freephone number (*):
00 800 6 7 8 9 10 11

(* The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you)

LEGAL NOTICE

The information and views set out in this study are those of the author(s) and do not necessarily reflect the official opinion of the Commission. The Commission does not guarantee the accuracy of the data included in this study. Neither the Commission nor any person acting on the Commission's behalf may be held responsible for the use which may be made of the information contained therein.

More information on the European Union is available on the Internet (<http://www.europa.eu>).

Luxembourg: Publications Office of the European Union, 2018

PDF

ISBN 978-92-79-80391-8

doi:10.2779/75460

KH-04-18-238-FR-N

© European Union, 2018

Reproduction is authorised provided the source is acknowledged.

RÉSUMÉ

La présente étude examine la faisabilité des options de renforcement de la lutte menée par l'Union européenne contre la déforestation. Les résultats sont présentés dans deux parties : la partie I, « Une initiative européenne potentielle sur la déforestation : interventions possibles », et la partie II, « Analyse contextuelle et état des lieux : ampleur et évolution de la déforestation mondiale et évaluation de la contribution européenne ». La partie I fournit une analyse des dernières évolutions en matière de déforestation à l'échelle mondiale et régionale et des relations avec la production et la consommation des douze matières premières principales présentant un risque pour les forêts, en mettant l'accent sur le rôle de l'UE et ses répercussions. De plus, l'étude examine les politiques, les lois et les initiatives pertinentes de l'Union européenne et les efforts internationaux et régionaux actuellement déployés par le secteur privé, les pouvoirs publics et la société civile. À partir des résultats des analyses issus de la partie I, la partie II fournit des suggestions pour déterminer une initiative potentielle de l'UE orientant la lutte contre la déforestation, ses causes profondes et les facteurs s'y rapportant. Elle inclut des objectifs spécifiques ainsi qu'une diversité d'interventions européennes potentielles pour aborder les différents aspects du problème (les facteurs liés à l'offre et à la demande, ainsi que le rôle du soutien financier et des investissements). Toutes les interventions recensées sont évaluées en fonction d'une série commune de critères d'évaluation : la faisabilité et l'efficacité, l'acceptation politique, la complexité technique et les coûts administratifs. Compte tenu de la complexité du problème, les initiatives potentielles de l'UE devraient comprendre une série de mesures portant sur les aspects liés à l'offre et à la demande et à la dimension financière, en s'appuyant sur les actions qu'elle mène actuellement et en les renforçant, et sur les engagements des secteurs privé et public en faveur de l'élimination de la déforestation ainsi que sur d'autres initiatives internationales pertinentes.

Sommaire

Résumé	5
Résumé analytique	7

RESUME ANALYTIQUE

La présente étude, intitulée « Étude de faisabilité des options de renforcement de la lutte de l'Union européenne contre la déforestation », examine la faisabilité des options de renforcement de la lutte menée par l'Union européenne contre la déforestation et la dégradation des forêts tropicales. Elle est divisée en deux parties :

- Dans la première partie, intitulée « Une initiative européenne potentielle sur la déforestation : interventions possibles », l'étude offre une analyse du problème de la déforestation et de la dégradation des forêts, de ses causes profondes ainsi que des facteurs s'y rapportant. Partant de cette analyse, elle développe des objectifs pour une possible initiative de l'UE visant à résoudre ce problème, définit différentes interventions potentielles et analyse leur faisabilité et leur efficacité, ainsi que leur acceptation politique, leur complexité technique et leurs coûts administratifs. Pour terminer, l'étude présente des propositions d'association de différentes interventions autour de différentes options.
- Dans la deuxième partie, intitulée « Analyse contextuelle et état des lieux : ampleur et évolution de la déforestation mondiale et évaluation de la contribution européenne », l'étude fournit des informations détaillées sur le contexte. Elle fournit une synthèse des recherches et des données relatives aux dernières évolutions en matière de déforestation à l'échelle mondiale, de l'ampleur de la contribution au problème des activités de l'UE ainsi que des prévisions d'évolutions futures probables. Elle offre également une synthèse des initiatives menées par des acteurs internationaux et européens pour peser sur les facteurs, les causes et les évolutions liés à la déforestation.

Les conclusions préliminaires des travaux ont été présentées au cours d'une conférence réunissant les parties prenantes, sur « La lutte contre la déforestation et l'exploitation forestière illégales : progrès accomplis et perspectives d'action », organisée par la Commission européenne du 21 au 23 juin 2017 à Bruxelles.¹ Cette étude s'est appuyée sur les réflexions émises par les parties prenantes au cours de l'événement et sur les contributions écrites consécutives qui ont été soumises à la Commission européenne. Une liste des parties prenantes ayant fourni des observations et des contributions par écrit figure à l'annexe II.

La méthodologie employée pour déterminer et analyser les options est basée sur la logique des lignes directrices pour une meilleure réglementation de la Commission européenne dans le domaine de l'analyse d'impact. Cette étude de faisabilité vise à : a) fournir des **éléments contextuels solides** pour déterminer les problèmes, les facteurs propices et les objectifs, et évaluer la faisabilité des interventions potentielles (partie II) ; b) réaliser l'**étude de faisabilité** concernant l'identification des problèmes à résoudre, leurs facteurs et les objectifs à atteindre, et vise à sélectionner plusieurs interventions pertinentes, à les évaluer en tenant compte d'une série de critères prédéfinis et à examiner comment les associer pour former des options (partie I).

¹ <http://illegallogging-deforestation-conference.eu>

Le problème de la déforestation

Dans sa définition générale, ce problème désigne la *perte continue de forêts et de services d'écosystèmes forestiers liée à la déforestation et à la dégradation de forêts tropicales*.²

D'après des estimations de la FAO, environ 7,6 millions d'hectares de forêts ont disparu chaque année à l'échelle mondiale entre 2010 et 2015.³ Même si le taux de déforestation semble avoir diminué par rapport aux décennies précédentes, son niveau élevé reste néanmoins alarmant. De plus, les écarts régionaux sont importants, le taux de déforestation étant le plus élevé dans les régions tropicales et subtropicales, notamment dans les trois grands bassins forestiers de l'Amazonie (Amérique du Sud), du Congo (Afrique Centrale) et d'Asie du Sud-Est.

Les impacts environnementaux, économiques et sociaux associés à ce problème sont importants. Selon les estimations, les moyens de subsistance de plus de 1,6 milliard de personnes dépendent de ressources forestières. Les forêts sont non seulement une source essentielle d'approvisionnement en bois d'œuvre, en denrées alimentaires et en fibres, mais elles abritent également 80 % de la biodiversité de la planète et occupent un rôle central dans la fourniture de services écosystémiques et le cycle du carbone à l'échelle mondiale. La déforestation dégage une quantité annuelle d'émissions de gaz à effet de serre supérieure à celle de l'intégralité de l'économie de l'Union européenne.⁴

Cette perte de forêt peut être classée en deux catégories : la *déforestation* (c'est-à-dire, selon la FAO, « la conversion de la forêt à d'autres utilisations des terres ou la réduction à long terme du couvert arboré au-dessous du seuil minimum de 10 % ») et la *dégradation des forêts* (c'est-à-dire, selon la FAO, « la diminution de la capacité d'une forêt à fournir des produits et des services »).

Il existe de nombreux facteurs sous-jacents qui favorisent la déforestation, mais l'expansion de l'agriculture pour la production de matières premières essentielles est l'un des principaux facteurs dans toutes les régions du globe. Ce phénomène est lié à la croissance de la demande mondiale de matières premières, telles que l'huile de palme, le soja et le bœuf. La dégradation des forêts est quant à elle davantage liée à l'extraction de produits forestiers ligneux et non ligneux plutôt qu'à l'agriculture.

² Bien que la déforestation et la dégradation de forêts ne soient pas circonscrites aux régions tropicales mais touchent également certaines régions tempérées et boréales, cette étude est limitée aux tropiques. En effet, ce problème à l'échelle mondiale touche majoritairement les pays tropicaux alors que la superficie forestière s'accroît dans les pays des régions boréales. De plus, les matières premières favorisant la déforestation sont pour la plupart produites dans les régions tropicales.

³ Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Évaluation des ressources forestières mondiales 2015*. Rome, Italie : FAO. Document disponible à la page suivante : www.fao.org/forest-resources-assessment/en.

⁴ Grassi G, House J, Dentener F, Federici S, den Elzen M, Penman J. (2017) *The key role of forests in meeting climate targets requires science for credible mitigation*. Nature Climate Change, 7:220-226

Tableau 1 Vue d'ensemble simplifiée des causes principales de la déforestation et de la dégradation des forêts

	Déforestation	Dégradation des forêts
Expansion de l'agriculture	Rôle prépondérant	Rôle uniquement indirect lié à l'agriculture de subsistance et paysanne ou à l'agriculture itinérante.
Extraction de produits forestiers	Oui, rôle principalement lié à l'extraction de bois d'œuvre (commercial) et au changement d'affectation des terres qui en découle	Rôle prépondérant
Infrastructure	Oui, < 10 %	Rôle uniquement indirect, par ex. lié au développement des réseaux de transport (routier, ferroviaire, etc.), ce qui rend les zones forestières accessibles pour leur exploitation
Étalement urbain	Oui, < 10 %	Rôle uniquement indirect, par ex. lié à l'exploitation de forêts par des habitants de zones urbaines
Activité minière	Oui, < 10 %	Rôle uniquement indirect, par ex. lié au rejet de polluants
Causes naturelles (incendies de forêt, changement climatique, organismes nuisibles et maladies)	Rôle uniquement indirect	Oui

L'agriculture ou l'élevage peuvent être responsables de la déforestation ou de la dégradation de forêts puisque ces activités nécessitent un changement d'affectation des terres ou ont des répercussions importantes sur l'écosystème forestier. L'expression « matières premières présentant un risque pour les forêts » employée dans la présente étude désigne les matières premières qui sont couramment associées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Ces matières sont définies comme suit : « *matières premières et marchandises négociées sur le marché mondial issues d'écosystèmes de forêts tropicales, soit directement de terrains forestiers ou de terres précédemment recouvertes de forêts, dont l'extraction ou la production contribue de manière importante à la déforestation et à la dégradation des forêts tropicales à l'échelle mondiale* »⁵. Il convient néanmoins de souligner que la production de matières premières présentant un risque pour les forêts n'entraîne pas *nécessairement* de déforestation ou de dégradation de forêts, mais elle y est concrètement souvent associée.

La présente étude porte essentiellement sur sept matières premières principales présentant un risque pour les forêts : l'huile de palme, le soja, le caoutchouc, le bœuf, le maïs, le cacao et le café. Ces matières premières ont été sélectionnées à la suite des analyses menées dans le cadre de ces travaux et disponibles dans la deuxième partie de ce rapport. Ces analyses ont été élaborées à partir de nombreuses publications traitant d'aspects tels que les volumes des échanges commerciaux, les taux de déforestation historiques et prévisionnels, la proportion de la demande mondiale de l'UE et le volume d'importations européennes issues de régions désignées en tant que régions présentant des risques. Selon d'autres études, parmi ces sept matières premières, le bœuf, le soja et l'huile de palme figurent au premier rang des causes de la déforesta-

⁵Rautner et al., (2013)

tion. Cependant, le bœuf est davantage susceptible d'être consommé dans son pays d'origine que l'huile de palme et le soja, qui sont plus souvent exportés.

Le rôle d'une action potentielle de l'Union européenne – problèmes, facteurs et objectifs

Une possible initiative de l'UE pour résoudre ce problème mondial pourrait se concentrer sur la contribution de l'UE à la déforestation et à la dégradation de forêts associées à la production de matières premières présentant un risque pour les forêts ou de produits qui en sont issus. Cette contribution comprend également la participation de l'UE sous forme de soutien financier et d'investissements en faveur d'activités associées à la déforestation dans d'autres pays. Ce problème pourrait être défini de manière plus spécifique de la manière suivante :

Perte continue de forêts tropicales et subtropicales et de services d'écosystèmes forestiers. Cette perte résulte de la déforestation et de la dégradation légale et illégale de forêts, bien qu'elles visent principalement la conversion définitive de terres forestières à des fins d'activités agricoles et d'élevage pour la production de matières premières, telles que le soja, le bœuf et l'huile de palme. L'UE demande (c'est-à-dire importe et consomme) diverses matières premières (et produits issus de matières premières) et différents acteurs implantés dans l'UE sont impliqués dans des chaînes d'approvisionnement et des secteurs présentant un risque pour les forêts. Cela se traduit par une empreinte de l'UE sur la terre contribuant à renforcer la pression exercée sur les terres du globe.

Les mesures possibles pour résoudre ce problème contribueraient également à l'engagement pris par l'UE dans le cadre de l'Accord de Paris sur le changement climatique et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans le cadre de l'ODD 15. En vertu de cet ODD 15, les pays ont pour obligation de protéger et de restaurer les écosystèmes terrestres ainsi que de promouvoir leur utilisation durable, de gérer de manière durable les forêts, de mettre un terme à la dégradation des terres et à la perte de la biodiversité et d'inverser ces phénomènes.

La déforestation liée à la culture de matières premières présentant un risque pour les forêts peut résulter de facteurs attribuables à l'offre, c'est-à-dire au pays d'origine, et de facteurs attribuables à la demande, c'est-à-dire à l'UE, et résulter d'un soutien financier et d'investissements de l'UE destinés aux pays producteurs.

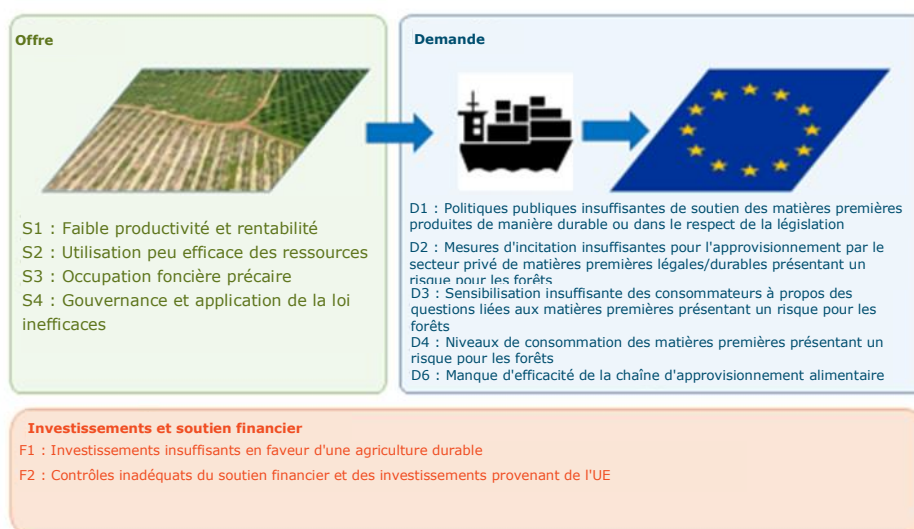


Figure 1 Vue d'ensemble des facteurs favorisant la déforestation et la dégradation des forêts

La présente étude recense les facteurs spécifiques qui contribuent au problème. Ces facteurs sont classés en catégories en fonction de leur appartenance à l'offre ou à la demande ou au domaine de la finance et des investissements.

Tableau 2 Vue d'ensemble détaillée des catégories de facteurs

Catégorie, facteur et brève explication		
Offre	Faible productivité	Lorsque la productivité est faible (sous le niveau de production technique optimal) à l'échelle d'une exploitation, d'une parcelle ou d'une plantation ou au niveau de la transformation, la surface foncière doit être agrandie pour accroître la production en vue de répondre à la demande.
	Utilisation peu efficace des ressources entraînant des déchets et des pertes	Pertes de matières premières lors de la production, du stockage ou du traitement (à l'échelle de l'exploitation, de la plantation ou de la forêt). Cette perte peut être liée à un manque de connaissances, de soin ou d'équipements. Elle nécessite un agrandissement de la surface foncière pour une production finale donnée qui serait supérieur à l'agrandissement nécessaire dans le cas d'une réduction des déchets et des pertes.
	Occupation foncière précaire	Il est difficile de protéger les investissements dans les terres et les produits qui en sont issus. Il est notamment difficile d'indemniser les droits aux biens et services fournis par les terres (en cas de perte) ou de mettre en place des mesures incitatives (par ex. pour encourager certaines utilisations des terres) lorsque la propriété foncière est peu claire ou indéterminée. Les droits d'utilisation et d'accès aux forêts des populations autochtones et des communautés forestières sont plus difficiles à préserver lorsque les droits relatifs à l'occupation des terres ne sont pas clairement attribués.
	Gouvernance et application de la loi inefficaces	Coordination insuffisante entre les secteurs, non-respect et application inefficace de la loi. Cela inclut les cadres politiques et juridiques peu clairs ou inappropriés, une planification insuffisante ou inexistante de l'utilisation des terres, la saisie des terres et la déforestation illégale, une faible capacité des pouvoirs publics, l'absence d'état de droit, l'absence d'application de la loi, une capacité limitée de surveillance.

Catégorie, facteur et brève explication		
Demande	Politiques publiques insuffisantes de soutien en faveur des matières premières produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Cadres multilatéraux/normes internationales insuffisants ; absence de politique en place pour encourager le commerce de matières premières produites de manière durable et dans le respect de la législation et pour lutter contre la production de matières premières illégales (autres que le bois d'œuvre et les biocarburants).
	Mesures d'incitation insuffisantes pour l'approvisionnement par le secteur privé de matières premières présentant un risque pour les forêts produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Règles inégales ; les pratiques exemplaires ne sont pas toujours reconnues par les marchés ; les efforts des acteurs commerciaux novateurs peuvent être entravés par des obstacles et/ou des coûts élevés de mise en conformité dans les pays producteurs (c'est-à-dire pour la traçabilité/certification) et/ou des cadres politiques et juridiques défavorables.
	Sensibilisation insuffisante des consommateurs	Influence insuffisante sur le comportement des consommateurs et des entreprises en raison de la connaissance insuffisante des problèmes concernés.
	Niveaux de consommation des matières premières présentant un risque pour les forêts	La consommation élevée de protéines d'origine animale à des fins d'alimentation humaine entraîne une hausse de la production de viande, ce qui nécessite une augmentation de la surface foncière par unité de production plutôt qu'une augmentation des cultures : la consommation de viande (particulièrement du bœuf) exerce une pression foncière et ainsi forestière.
	Dépendance européenne élevée sur les importations d'aliments pour animaux	Les niveaux élevés de productivité agricole dans l'UE (et dans d'autres pays développés) dépendent (dans une certaine mesure) de l'importation de sources de protéines, telles que les tourteaux de soja d'Amérique du Sud pour le porc et le bœuf. Ce « déficit en protéines » entraîne une demande d'exploitation de surfaces foncières à des fins de production de soja dans les pays tiers.
	Manque d'efficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire	Pertes associées aux dernières étapes de la chaîne d'approvisionnement (transport, transformation et consommation), ce qui signifie qu'une hausse de la production – et par conséquent de la pression sur l'utilisation des terres et sur les forêts – est nécessaire pour répondre à la demande.
	Hausse liée aux politiques de la demande de matières premières	Les politiques dans d'autres domaines peuvent contraindre ou inciter les acteurs commerciaux à changer de comportement, ce qui peut avoir des répercussions indirectes sur la déforestation. On peut citer comme exemple les politiques relatives aux énergies renouvelables. Ces politiques soutiennent la consommation de biocarburants conventionnels, qui peuvent accroître la pression exercée sur les terres productives et encourager indirectement la déforestation et d'autres changements d'affectation des terres. (Le changement direct d'affectation des terres est interdit en vertu des critères européens de durabilité portant sur les biocarburants, mais des changements indirects peuvent tout de même avoir lieu.)
Soutien financier et investissements	Investissements insuffisants en faveur d'une agriculture durable	L'accès insuffisant aux moyens de financement peut constituer un obstacle important dans les pays producteurs, en empêchant les acteurs de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de prendre des mesures pour réduire les impacts sur les forêts ou y mettre un terme à l'échelle de la production.
	Contrôles inadéquats du soutien financier et des investissements provenant de l'UE	En l'absence de contrôle adéquat, les investissements et le soutien financier provenant de l'UE peuvent financer des activités qui contribuent à la déforestation.

Une fois le problème et les facteurs définis, l'objectif général d'une action européenne potentielle est défini comme suit :

Ce rapport propose comme objectif général de réduire la déforestation et la dégradation des forêts tropicales liées à l'exploitation de matières premières en élaborant une approche européenne plus cohérente et plus globale et en intensifiant l'action de l'UE. Cette action devrait également contribuer aux efforts déployés par l'UE pour mettre en œuvre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment la cible de l'ODD 15.

Cet objectif général est divisé en objectifs plus spécifiques visant les trois catégories de facteurs favorisant la déforestation détaillés ci-dessus :

Tableau 3 Objectifs spécifiques visant chaque catégorie de facteurs

Catégorie de facteur	Objectif spécifique	Objectifs thématiques spécifiques
Offre	Développer l'adoption de pratiques agricoles durables ou n'entraînant pas de déforestation dans les pays producteurs et encourager la protection des forêts dans les pays tropicaux	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une agriculture durable ou n'entraînant pas de déforestation dans les régions tropicales • Promouvoir une meilleure protection des forêts tropicales • Travailler en partenariat pour accroître l'échange de matières premières durables présentant un risque pour les forêts entre les pays tropicaux et l'UE
Demande	Améliorer la durabilité des chaînes d'approvisionnement, y compris par la réduction de la demande de l'UE en matières premières présentant un risque de déforestation et par l'augmentation de la demande de l'UE en produits durables et de produits n'entraînant pas de déforestation	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives du secteur privé • Encourager la consommation de produits durables et de produits n'entraînant pas de déforestation en améliorant la transparence et la communication d'informations • Réglementer l'accès au marché de l'UE pour soutenir les produits durables et les produits qui n'entraînent pas de déforestation • Réduire la demande de l'UE en matières premières présentant un risque pour les forêts
Investissements et soutien financier	Améliorer l'accès aux investissements et au soutien financier des secteurs public et privé, notamment en faveur des petits exploitants agricoles, qui peuvent promouvoir des paysages durables, et améliorer la transparence des investissements et des financements en faveur d'activités associées à la déforestation et à la dégradation des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la disponibilité des financements en faveur des petits exploitants agricoles • Améliorer la transparence du financement des secteurs présentant un risque élevé de déforestation

Politiques existantes de l'UE sur la déforestation et la dégradation des forêts

L'UE mène déjà différentes initiatives pour apporter une réponse aux facteurs favorisant la déforestation. Il s'agit d'initiatives directes ou indirectes :

- Le **plan d'action FLEGT** de l'UE, élaboré pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et renforcer la gouvernance forestière dans les pays producteurs, incluant le règlement de l'UE sur le bois et des accords de partenariats volontaires entre les pays de l'UE et les pays producteurs de bois. Bien qu'elles n'empêchent pas la déforestation liée à l'expansion agricole, ces mesures peuvent néanmoins aider les pays à améliorer la gouvernance de l'utilisation des terres et à réduire la déforestation.
- Les activités **REDD+** visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et à améliorer la gestion durable des forêts et la conservation et la gestion des stocks forestiers, en s'appuyant sur un financement basé sur les résultats.
- La **coopération au développement de l'UE** fournit un soutien financier important en faveur de l'agriculture, de la foresterie, de la production interne d'énergie, de l'environnement et d'autres secteurs pertinents dans le domaine de la déforestation. L'UE et ses États membres fournissent plus de la moitié des financements en faveur de l'aide au développement et leurs programmes de coopération au développement concordent de plus en plus avec les objectifs de développement durable de l'ONU, y compris avec l'objectif visant à mettre un terme à la déforestation d'ici 2020.
- Dans le cadre de la **politique européenne en matière d'énergie renouvelable**, les matières premières des biocarburants liquides doivent respecter des critères de durabilité pour bénéficier d'un soutien financier et réglementaire (des critères applicables à la biomasse solide sont en cours de préparation). Ces critères incluent des exigences liées à la chaîne d'approvisionnement et au changement direct d'utilisation des terres, et ont une incidence sur la demande de biocarburants et de matières premières, dont l'huile de palme et le soja, dans l'UE.
- Les autres domaines politiques pertinents pour la déforestation incluent la passation de marchés publics écologiques, le paquet de mesures sur l'économie circulaire, la stratégie de l'UE pour les forêts (tous liés à l'environnement), les politiques commerciales (telles que les accords de libre-échange et l'aide au commerce) et la politique agricole commune. Les politiques de recherche et de protection des consommateurs sont également pertinentes.

Il serait possible de faire évoluer l'impact de l'UE sur les forêts en modifiant ces politiques ou en les mettant en œuvre de manière différente ou avec des activités complémentaires. Ces interventions peuvent être tout aussi efficaces que la création d'autres politiques.

Interventions potentielles sélectionnées

Le présent rapport recense et évalue vingt interventions spécifiques qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'une initiative de l'UE visant à intensifier la lutte contre la déforestation. Ce recensement a été effectué en consultant un large éventail de publications et de recherches dans ce domaine, ainsi qu'en tenant compte des discussions entre les parties prenantes lors de la conférence sur la lutte contre la déforestation et l'exploitation forestière illégales organisée par la Commission européenne en juin 2017.

Divers aspects ont été examinés dans le cadre de ce recensement des interventions potentielles. Cela inclut, par exemple, la conformité avec les mécanismes politiques internationaux, y compris avec les règles de l'OMC, et la volonté d'appuyer les efforts

et la dynamique liés à la participation actuelle de l'UE en faveur d'initiatives bilatérales et multilatérales. De plus, cette démarche a eu pour ambition de présenter diverses approches et logiques d'intervention sous-jacentes. D'autres facteurs ont été pris en compte, tels que l'impact potentiel sur les PME et sur les petits exploitants agricoles dans les pays en voie de développement. Pour conclure, le large éventail existant d'initiatives privées et le rôle joué par le secteur privé pour atteindre l'objectif ont également été pris en compte.

Les interventions recensées et répertoriées ci-dessous sont évaluées en tenant compte de cinq éléments spécifiques : l'objectif, c'est-à-dire dans quelle mesure l'intervention est susceptible de contribuer à l'atteinte de l'objectif ; la faisabilité de l'intervention ; la probabilité de son acceptation politique ; la facilité de sa conception technique et de sa mise en œuvre ; et dans quelle mesure elle est susceptible de générer des coûts administratifs élevés, notamment pour les PME. Il est important de préciser que l'évaluation des interventions individuelles ne tient pas compte des effets complémentaires qui peuvent résulter de l'application connexe de plusieurs interventions.

Les évaluations des interventions ont été effectuées à partir de publications existantes et d'observations de services de la Commission et de parties prenantes. Il serait nécessaire d'approfondir ces évaluations pour fournir des résultats plus solides et plus faciles à comparer qui s'appuient aussi sur d'autres éléments, tels que les impacts économiques et sociaux de plus grande ampleur.

Objectif thématique spécifique	Intervention recensée et évaluée	Facteurs concernés	Points essentiels relatifs aux critères d'évaluation
INTERVENTIONS LIÉES À L'OFFRE			
Soutenir une agriculture durable ou n'entraînant pas de déforestation dans les pays tropicaux	Soutien technique en matière de bonnes pratiques pour les petits exploitants agricoles dans les régions présentant des risques	Faible productivité Utilisation peu efficace des ressources	Faisabilité élevée et contribution modérée en faveur de l'objectif
	Recours aux projets juridiques REDD+ pour promouvoir une production agricole durable et n'entraînant pas de déforestation	Gouvernance et application de la loi inefficaces	Faisabilité élevée et contribution modérée en faveur de l'objectif
Promouvoir une meilleure protection des forêts tropicales	Soutien aux juridictions pour renforcer la gestion durable des forêts et de l'utilisation des terres, la gouvernance et l'application de la loi	Gouvernance et application de la loi inefficaces	Contribution élevée en faveur de l'objectif et complexité technique uniquement
	Soutien aux juridictions pour améliorer la surveillance de la déforestation et des activités illégales	Gouvernance et application de la loi inefficaces	Contribution modérée en faveur de l'objectif, simplicité juridique et probabilité élevée d'acceptation. Complexité modérée liée à la mise en œuvre
Travailler en partenariat pour accroître l'échange de matières premières durables présentant un risque pour les forêts entre les pays tropicaux et	Accords de partenariat bilatéral sur les matières premières présentant un risque pour les forêts	Gouvernance et application de la loi inefficaces (mais potentiellement pertinentes pour tous les autres facteurs liés à l'offre)	Contribution élevée en faveur de l'objectif, mais aussi complexité élevée liée à la conception et à la mise en œuvre, impacts des coûts administratifs élevés et com-

Objectif thématique spécifique	Intervention recensée et évaluée	Facteurs concernés	Points essentiels relatifs aux critères d'évaluation
I'UE			plexité juridique modérée
INTERVENTIONS LIÉES À LA DEMANDE			
Réglementer l'accès au marché de l'UE pour soutenir les produits durables et les produits qui n'entraînent pas de déforestation	Règlement sur la diligence raisonnable pour les matières premières présentant un risque pour les forêts	Politiques publiques insuffisantes de soutien en faveur des matières premières produites avec un impact plus faible sur la déforestation Mesures d'incitation insuffisantes pour l'approvisionnement par le secteur privé de matières premières présentant un risque pour les forêts produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Contribution élevée en faveur de l'objectif, mais complexité importante sur les plans technique et politique
	Politiques de passation de marchés publics pour les matières premières présentant un risque pour les forêts produites de manière durable	Politiques publiques insuffisantes de soutien en faveur des matières premières produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Contribution modérée en faveur de l'objectif et faisabilité raisonnable, mais les coûts administratifs peuvent être élevés et la complexité juridique peut être importante
	Droits de douane plus faibles pour les matières premières respectant certains critères de production durable et/ou n'entraînant pas de déforestation	Mesures d'incitation insuffisantes pour l'approvisionnement par le secteur privé de matières premières présentant un risque pour les forêts produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Contribution plutôt faible à l'objectif et faisabilité peu élevée
	Soutien d'autres pays en faveur d'actions similaires	Politiques publiques insuffisantes de soutien en faveur des matières premières produites avec un impact plus faible sur la déforestation Mesures d'incitation insuffisantes pour l'approvisionnement par le secteur privé de matières premières présentant un risque pour les forêts produites avec un impact plus faible sur la déforestation	S.O. (intervention complémentaire)

Objectif thématique spécifique	Intervention recensée et évaluée	Facteurs concernés	Points essentiels relatifs aux critères d'évaluation
Encourager la consommation de produits durables et de produits n'entraînant pas de déforestation en améliorant la transparence et la communication d'informations et/ou les initiatives du secteur privé	Soutien en faveur d'une plateforme de négociation de matières premières agricoles durables	Mesures d'incitation insuffisantes pour l'approvisionnement par le secteur privé de matières premières présentant un risque pour les forêts produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Contribution peu élevée en faveur de l'objectif mais faisabilité raisonnable, notamment en raison de la facilité de conception et de mise en œuvre
	Soutien en faveur d'initiatives du secteur privé pour les matières premières présentant un risque pour les forêts	Mesures d'incitation insuffisantes pour l'approvisionnement par le secteur privé de matières premières présentant un risque pour les forêts produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Contribution moyenne en faveur de l'objectif, mais faisabilité élevée
	Consolidation et développement des plateformes de transparence existantes par l'intermédiaire d'une compilation et d'une communication volontaires de données	Sensibilisation insuffisante des consommateurs à propos des questions liées aux matières premières présentant un risque pour les forêts	Contribution peu élevée en faveur de l'objectif, mais faisabilité raisonnable, malgré une réticence possible à l'égard de l'acceptation politique
	Campagne de sensibilisation des consommateurs en partenariat avec les industries et les ONG	Sensibilisation insuffisante des consommateurs à propos des questions liées aux matières premières présentant un risque pour les forêts	Contribution peu élevée en faveur de l'objectif mais faisabilité raisonnable, notamment en ce qui concerne l'acceptation de l'intervention
	Préparation de nouveaux programmes de certification par l'intermédiaire de partenariats avec l'industrie et les ONG	Sensibilisation insuffisante des consommateurs à propos des questions liées aux matières premières présentant un risque pour les forêts	Contribution assez faible en faveur de l'objectif, mais faisabilité moyenne, notamment en raison de coûts administratifs peu élevés
Promouvoir la négociation de matières premières durables et légales présentant un risque pour les forêts à l'aide de mesures transversales	Promotion de la négociation de matières premières durables et légales présentant un risque pour les forêts à l'aide d'accords en matière de commerce et d'investissement	Faible productivité Utilisation peu efficace des ressources Politiques publiques insuffisantes de soutien en faveur des matières premières produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Contribution peu élevée en faveur de l'objectif, mais faisabilité raisonnable, notamment grâce aux impacts des coûts administratifs faibles et à la simplicité juridique de l'intervention
Réduire la demande	Soutien en faveur de la diminu-	Niveaux de con-	Contribution peu élevée

Objectif thématique spécifique	Intervention recensée et évaluée	Facteurs concernés	Points essentiels relatifs aux critères d'évaluation
de l'UE en matières premières présentant un risque pour les forêts	tion de la consommation de matières premières présentant un risque pour les forêts dans l'alimentation	sommation des matières premières présentant un risque pour les forêts Manque d'efficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire	en faveur de l'objectif et faible niveau d'acceptation politique. Niveau élevé de faisabilité
	Élargissement des critères de durabilité relatifs aux matières premières de bioénergies destinées à une utilisation autre que la consommation énergétique	Politiques publiques insuffisantes de soutien en faveur des matières premières produites avec un impact plus faible sur la déforestation	Contribution faible en faveur de l'objectif et faible faisabilité
	Surface d'intérêt pour le développement rural (PAC) dédiée aux mesures de réduction du déficit en protéines du secteur de l'élevage de l'UE	Dépendance élevée sur les importations d'aliments pour animaux	Contribution peu élevée en faveur de l'objectif mais faisabilité raisonnable, notamment en ce qui concerne les coûts administratifs où l'impact est faible
SOUTIEN FINANCIER ET INVESTISSEMENTS			
Améliorer la disponibilité des financements en faveur des petits exploitants agricoles	Mécanisme de financement de l'agriculture durable	Investissements insuffisants en faveur d'une agriculture durable	Contribution modérée en faveur de l'objectif et faisabilité élevée, notamment en ce qui concerne l'acceptation et les impacts des coûts administratifs
Améliorer la transparence du financement des secteurs présentant un risque élevé de déforestation	Divulgaration obligatoire d'informations sur la déforestation, attestation relative aux investissements liés à la production ou à la transformation de matières premières présentant un risque pour les forêts	Contrôles inadéquats des flux financiers et des investissements provenant de l'UE	Contribution faible en faveur de l'objectif, faisabilité modérée

Conclusion

L'UE, qui figure au rang des principaux importateurs de nombreuses matières premières présentant un risque pour les forêts, contribue indéniablement au problème de la déforestation à l'échelle mondiale. Elle peut néanmoins également participer à la résolution de ce problème en intensifiant les efforts qu'elle déploie pour gérer les répercussions liées à sa consommation et en adoptant une approche globale et cohérente.

Compte tenu de la complexité du problème de la déforestation à l'échelle mondiale, de ses nombreuses causes sous-jacentes et des facteurs favorisant directement la déforestation, et de la dynamique complexe des chaînes d'approvisionnement des matières premières présentant un risque pour les forêts, aucune intervention ne peut bien évidemment résoudre à elle seule ce problème. Toute initiative potentielle de l'UE doit comprendre une série d'interventions portant sur les aspects liés à l'offre et à la demande et à la dimension financière, en s'appuyant sur les actions existantes de l'UE et

en les renforçant, et sur les engagements des secteurs privé et public en faveur de l'élimination de la déforestation ainsi que sur d'autres initiatives internationales pertinentes.

Trois options potentielles sont définies dans cette étude :

- L'**option A** s'appuie sur les mesures et les lois existantes, sans qu'il soit nécessaire de créer d'autres mesures. Cette option visant à améliorer la mise en œuvre peut inclure une nouvelle communication de l'UE sur la déforestation tenant compte des principales évolutions à l'échelle mondiale des dix dernières années et qui expose une approche cohérente de l'UE basée sur son action actuelle ainsi que sur un meilleur recours aux politiques, aux lois et aux mécanismes existants pour lutter contre la déforestation. Les interventions potentielles de cette option incluent :
 - Soutien technique en matière de bonnes pratiques pour les petits exploitants agricoles dans les régions présentant des risques.
 - Soutien aux juridictions pour améliorer la gestion de l'utilisation des terres et des forêts, la gouvernance et l'application de la loi.
 - Soutien aux juridictions pour améliorer la surveillance de la déforestation et des activités illégales.
 - Consolidation et développement des plateformes de transparence existantes par l'intermédiaire d'une compilation et d'une communication volontaires de données.
 - Surfaces d'intérêt pour le développement rural (PAC) dédiées aux mesures de réduction du déficit en protéines du secteur de l'élevage de l'UE.
 - Mécanisme de financement de l'agriculture durable.
- L'**option B** inclut l'introduction de nouvelles mesures ne nécessitant pas l'élaboration de nouvelles lois et qui ont par conséquent des effets plus importants sur l'objectif mais nécessitent davantage de dépenses de ressources. Cette option peut être considérée comme l'association de l'option A (une nouvelle communication de l'UE) et d'un plan d'action européen lié à la déforestation incluant potentiellement les interventions suivantes :
 - Recours aux projets juridictionnels REDD+ pour promouvoir une production agricole durable et n'entraînant pas de déforestation.
 - Politiques de passation de marchés publics pour les matières premières présentant un risque pour les forêts produites de manière durable.
 - Soutien en faveur d'une plateforme de négociation de matières premières agricoles durables.
 - Soutien en faveur d'initiatives du secteur privé pour les matières premières présentant un risque pour les forêts.
 - Campagne de sensibilisation des consommateurs en partenariat avec les industries et les ONG.
 - Préparation de nouveaux programmes de certification par l'intermédiaire de partenariats avec l'industrie et les ONG.

- Promotion de la négociation de matières premières durables et légales présentant un risque pour les forêts à l'aide d'accords en matière de commerce et d'investissement.
- Soutien en faveur de la diminution de la consommation de matières premières présentant un risque pour les forêts dans l'alimentation.
- L'**option C** inclut de nouvelles mesures législatives. Elle associe les options A et B à des interventions nécessitant de nouvelles lois ou de nouveaux règlements. Cela devrait avoir les effets les plus importants sur l'objectif tout en nécessitant parallèlement les efforts et le temps d'investissement les plus importants de la part de l'UE. Les interventions potentielles de cette option incluent :
 - Accords de partenariat bilatéral sur les matières premières présentant un risque pour les forêts.
 - Règlement sur la diligence raisonnable pour les matières premières présentant un risque pour les forêts.
 - Droits de douane plus faibles pour les matières premières respectant certains critères de production durable et/ou n'entraînant pas de déforestation.
 - Élargissement des critères de durabilité relatifs aux matières premières de bioénergies destinées à une utilisation autre que la consommation énergétique.
 - Divulgation obligatoire d'informations sur la déforestation, attestation relative aux investissements liés à la production ou à la transformation de matières premières présentant un risque pour les forêts.

L'intervention restante (soutien d'autres pays en faveur d'actions similaires) peut être incluse dans les trois options, étant donné que l'UE devrait avoir pour ambition d'encourager d'autres pays à appliquer des mesures similaires, quelles qu'elles soient.

HOW TO OBTAIN EU PUBLICATIONS

Free publications:

- one copy:
via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- more than one copy or posters/maps:
from the European Union's representations
(http://ec.europa.eu/represent_en.htm);
from the delegations in non-EU countries
(http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm);
by contacting the Europe Direct service
(http://europa.eu/eurodirect/index_en.htm) or calling 00 800 6 7 8 9 10 11
(freephone number from anywhere in the EU) (*).

(*) The information given is free, as are most calls (though some operators, phone boxes or hotels may charge you).

Priced publications:

- via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

